



Groupe de travail régional de Hasselt

PROCÈS- VERBAL

23 JANVIER 2020

CONVENORS	Catherine Dreesen (Voka – réseau d'entreprises flamand) - Eric De Smedt (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Eric De Smedt
PRÉSENTS	AGD&A : Eric De Smedt, Sam Van Kerkhoven, Rudi Lodewijks, Wendy Piette, Agnes Lahou, Nathalie Sterkmans, Stefan Kessen, Bart Engels Membres du Voka KvK Limbourg : Ward Smits, Cathérine Dreesen, Nike, Thermofisher Scientific, Acros Organics, Essers, Tessenderlo Chemie, WA Customs Belgique, Scania, Roland Central Europe, Janssen Pharmaceutica, Graco, nControl, Aurubis, Gondrand, CG Global, ODTN, Stanley Black&Decker, Kuehne +Nagel, Friesland Campina Belgium, Aurubis, EY
EXCUSÉS	Lonza, Dupont
ABSENT(S)	

Point 1 de l'ordre du jour : Fonctionnement des équipes mobiles Région d'Hasselt

Question d'un membre du privé

Actuellement, il n'y a plus de bureaux (économies) mais des équipes mobiles, des douaniers : contents de leurs bonnes connaissances mais il y a toujours des incertitudes quant au moment où ils passent et cela entraîne des problèmes dans l'ensemble de la chaîne de fourniture, avec souvent des conséquences financières parce que les armateurs ne tolèrent pas que les conteneurs soient retirés/amenés trop tôt/trop tard.

Nous aimerions tout avoir 100% sous contrôle. Je ne sais donc pas comment les autres entreprises expérimentent les équipes mobiles. Peut-être la douane a-t-elle ses raisons ?

Explication par Eric De Smedt

Au sein de la région d'Hasselt, il y a encore deux succursales à savoir celle de Geel et celle d'Hasselt. Les localisations de ces succursales ne sont pas accessibles au poids-lourds. Actuellement, 5 équipes mobiles (EM) sont opérationnelles. Les opérateurs qui disposent des autorisations requises peuvent bénéficier de simplifications / facilitations grâce auxquelles les agents des EM effectuent des contrôles chez les opérateurs dans les localisations reprises dans les autorisations délivrées.

Les EM n'effectuent en principe des contrôles que dans leur circonscription. La durée moyenne d'un contrôle s'élève à 100 minutes qui tiennent compte de la durée de la sélection / de la création de la mission de contrôle / du déplacement / de l'exécution du contrôle.

Compte tenu de la durée des différentes activités que comporte le processus de contrôle, on peut affirmer que les EM travaillent efficacement.

[Ppt présentation des dias 1 et 2.](#)

Point 2 de l'ordre du jour : Circonscription de l'ancienne succursale de Malines

Question de Gondrand

Après la fermeture du bureau de Maline, nous dépendrons de Geel. Y a-t-il une liste des communes qui relèvent de Geel ?

Ceci pour savoir pour les clients de quelles communes nous pouvons dresser des documents d'exportation (pour les poids-lourds remplis).

Explication par Eric De Smedt

À cause du déménagement forcé des services de l'AGD&A de la Douaneplein vers le Zwartezustervest, la succursale (SC) de Malines a été fermée le 6 mai 2019.

Seule une fonction de guichet avec des compétences de bureau limitées a été maintenue au sein des services de l'Équipe mobile de Malines à l'adresse Zwartezustervest, 24 à 2800 Malines.

Les communes de la circonscription de la SC de Malines ont été ajoutées à la circonscription de la SC de Geel.

[.Ppt présentation des dias 3 et 4](#)

Point 3 de l'ordre du jour : Déclarations d'origine de médicaments

Question de Janssen Pharmaceutica

J'aurais bien voulu remettre en discussion le sujet Origine. On observe de plus en plus de décalage entre le CoO pour le pays d'exportation (que nous mentionnons sur les factures et le CoO pour le pays importateur. Souvent, les définitions divergent - en tout cas pour les médicaments, ce qui entraîne une certaine confusion et des blocages de marchandises.

Est-ce que les membres du groupe peuvent dire qui subit ce genre de problème et comment ils y font face ? Mettent-ils aussi le CoO du pays importateur sur les factures pour contourner cela ? Nous avons essayé de travailler avec des doubles origines pour réduire notre documentation.

Voici un exemple de cas (qui peut être très spécifique au monde pharmaceutique) : Un médicament a toujours un API (Active Pharmaceutical Ingredient), qui est fabriqué à Geel, par exemple. Cet API est envoyé de Geel en Suisse pour produire en vrac. Ensuite, ce produit médical est transporté par voie fluviale vers l'Italie pour remplir les fioles/seringues nécessaires de ce produit en vrac. L'emballage final et le contrôle qualité, etc. se font aussi en Italie. Pour l'origine préférentielle, nous avons souvent la CH puisque les règles d'origine préférentielle disent principalement que le pays ou le changement tarifaire a lieu est celui de l'origine préférentielle. Pour l'origine économique au sein de l'UE aussi, nous confirmons l'origine CH et nous l'indiquons dans SAP.

Toutefois, pour la Jordanie, le Ministre de la Santé explique que l'origine du pays est celle où a lieu le batch release (dans notre exemple, l'Italie). Et si les produits sont envoyés vers les EU, la législation douanière dit que le CoO est le pays où l'API est produit (dans notre exemple, Geel, BE). 3 origines différentes pour un même produit. Nous ne notons qu'un seul champ d'origine dans SAP, ce qui engendre des soucis...

Nous voudrions donc savoir si ce genre de situation se présente aussi chez les autres et comment ils l'abordent. Est-ce qu'ils mettent 2 origines dans leurs documents ? Comment est-ce communiqué aux autorités locales, etc.

Explication de Sam Van Kerhoven

Il s'agit en l'occurrence d'origine non préférentielle pour laquelle certains pays d'importation appliquent d'autres règles d'origine pour les médicaments qui ont été exportés de l'UE. Dans l'explication de l'expert de l'Administration Opérations, Composante centrale, Douane 1, des informations sont fournies sur les règles d'origine en vigueur dans les relations avec les pays tiers.

[Ppt présentation des dias 23 à 52.](#)

Point 4 de l'ordre du jour : Monitoring OEA - Autorisation de garantie globale

Monitoring OEA : explication de Rudi Lodewijks

Les autorités douanières sont compétentes pour effectuer des audits de suivi afin d'évaluer si le titulaire

d'une autorisation OEA satisfait encore aux conditions et critères prescrits. Les modalités pratiques de tels audits ont été exposés dans une présentation PPT.

[Ppt présentation des dias 5 à 8.](#)

Autorisation de garantie globale : explication de Rudi Lodewijks

État d'avancement en matière d' [autorisations de garantie globale](#) – pourcentages à appliquer – adaptations autorisations.

[Ppt présentation des dias 9 à 10](#)

Point 5 de l'ordre du jour : Représentation directe et indirecte

Explication de Nathalie Sterkmans

Régimes douanier autorisés et exclus pour représentation indirecte.

Régimes douanier autorisés et exclus pour représentation indirecte.

[Ppt présentation des dias 11 à 13](#)

Point 6 de l'ordre du jour : Incoterms 2020 & Valeur en douane

Explication de Stefan Kessen

Méthodologie de la valeur en douane.

Signification des incoterms usuels.

Relation valeur en douane - Incoterms

[Ppt présentation des dias 14 à 22](#)

Point 7 de l'ordre du jour : E-Globalisation

Explication de Stefan Kessen

État d'avancement du contrôle des données électroniques en cas d'application de l'autorisation EiDR libre pratique avec globalisation.

[Ppt présentation des dias 53 et 54](#)

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Plusieurs opérateurs se demandent quand les spécifications IT seront mises à disposition. Bart Engels du Département de la Politique générale communiquera le dernier état d'avancement lors de la prochaine réunion périodique. Si, entretemps, des informations sont déjà mises à disposition, elles seront communiquées aux opérateurs.	Eric De Smedt	

Point 8 de l'ordre du jour : Planning maintenance IT

Explication de Stefan Kessen

Calendrier des week-ends de maintenance.

[Ppt présentation des dias 55 à 56](#)

Point 9 de l'ordre du jour : Customs Professional Award

Explication de Stefan Kessen

Lauréats de la reconnaissance « Customs professional award ».

[Ppt présentation des dias 57 à 58](#)

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 22 avril à 10h00 – AGD&A, FAC Verwilghen, Voorstraat 43-45, 3500 Hasselt.